

Chambre de l'Enseignement Supérieur Inclusif

Rapport 2023-2024 à l'attention de l'ARES

1. Composition de la Chambre (année académique 2023-2024)

	Effectifs	Suppléants
ULiège	Florence ELLEBOUDT	Maité TROMME
HELMo	Véronique DROSSON	Pierre DOYEN
HE de la Ville de Liège	Pascale KEUNEN	Sabine ANDRIANNE
HE Robert Schuman	Pascale SKIVÉE	
HE de la Province de Liège	Coleen FRAITURE	Cindy VALLEE
Henallux	Caroline CREVECOEUR	Alain BULTOT
HE Charlemagne	Sarah WANNEZ	
ESA Saint-Luc	Valérie GRANIER	

Présidente : Florence Elleboudt (ULiège)

Vice-présidentes : Coleen FRAITURE (HEPL) et Valérie GRANIER (ESA Saint-Luc).

2. Dates de réunion

La Chambre s'est réunie à 8 reprises en 2023-2024 :

- 30/08
- 12/10
- 16/11
- 21/12
- 01/02
- 14/03
- 25/04
- 06/06

3. Partage d'informations et d'expériences

Ce partage apparaît toujours aussi essentiel aux membres de la Chambre. A l'ordre du jour de chaque réunion, un point consacré à une étude de cas problématique peut-être amené par une institution. La discussion entre les participants permet de confronter des pratiques différentes et d'envisager de nouvelles pistes. Le cas échéant, des experts sont consultés pour un éclairage plus précis.

Des échanges ont en outre permis d'enrichir l'information relative à des dispositifs d'inclusion mis en œuvre dans d'autres Pôles. Les discussions et la réflexion qui ont suivi, ont entrouvert de nouvelles portes mais ont aussi fait mesurer le chemin qui reste à parcourir pour atteindre l'objectif, non seulement d'un enseignement mais bien d'une société véritablement inclusive.

Enfin, la ChESI est également un lieu de rencontre vis-à-vis de services généraux extérieurs comme l'AViQ. Cette dernière est venue à la rencontre du Pôle en vue d'adapter l'arrêté de l'AViQ sur l'accompagnement pédagogique.

4. Mutualisation des moyens

2018 avait vu la signature de la prolongation de la convention entre l'ULiège et les Institutions du Pôle quant aux recours à l'expertise de la Commission de spécialistes de l'Université de Liège. Pour rappel, certaines Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts se sentaient démunies face à certains dossiers médicaux, dont l'analyse impose de recourir à des spécialistes. Cela est vrai pour octroyer ou non le statut mais aussi et surtout pour définir l'impact du handicap sur la vie de l'étudiant et prévoir en conséquence les aménagements raisonnables adéquats. C'est dans ce but que l'ULiège avait mis en place une commission pluridisciplinaire composée de médecins spécialistes, d'un psychiatre, de psychologues, d'un spécialiste des troubles de l'apprentissage. Cette Commission est depuis devenue le centre de référence du Pôle. Les HE et les ESA, pour des cas spécifiques qui le nécessitent, ont recours aux services de cette Commission, moyennant une contribution financière de 50 euros pour les frais administratifs.

Ainsi, pour l'année 2023-2024, les Hautes Ecoles et ESA pouvaient faire appel à la commission ESH-ULiège mais n'ont pas senti la nécessité d'y recourir.

5. La sensibilisation au handicap

Faisant suite à l'étude consacrée aux représentations de l'inclusion et aux freins au changement chez les enseignants, réalisée sous l'égide du Professeur Dardenne, la ChESI a souhaité mettre l'accent sur les aménagements raisonnables à destination principalement des enseignants. Ces derniers sont nos partenaires et doivent pouvoir adhérer à l'enseignement supérieur inclusif.

C'est pourquoi la ChESI a entamé la réalisation d'un cycle de 10 capsules vidéos à leur attention. Chacune d'entre elles est consacrée à un type d'aménagement. Ces vidéos comprennent des interventions d'experts scientifiques, d'enseignants et d'étudiants. Voir : <https://poleliedulux.be/fr/un-amenagement-a-quoi-ca-sert>

En 2023-2024, deux vidéos ont été finalisées, consacrées au 1/3 temps supplémentaire et à la copie adaptée.

6. Liens avec la CESI

Lors de chaque réunion de la Chambre, un retour est assuré quant aux points traités à la CESI et aux discussions dont ils ont fait l'objet. Ces informations suscitent toujours des échanges enrichissants.

La ChESI L-Lux, via ses représentants, interpelle également la CESI sur des questions de fond qui la préoccupent, sur des points qui lui semblent devoir être précisés ou la ChESI fait part de ses avis/remarques sur telle ou telle problématique abordée à la CESI.

Ces liens avec la CESI sont essentiels et se trouvent enrichis par la participation des membres de la CHESI aux GT mis sur pied, concernant diverses problématiques : réflexion sur les aménagements structurels et des infrastructures, formation à destination des membres des services inclusifs et des accompagnateurs pédagogiques, les troubles de l'apprentissage. Les membres de la ChESI sont tenus informés de l'évolution des travaux et font part de leurs propositions à relayer à la CESI.

7. Perspectives

La ChESI envisage la création d'une « Semaine de l'Inclusion » à l'échelle du Pôle.